



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1235
2 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 1er NOVEMBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS
DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
ET DU PORTUGAL AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur de communiquer ci-joint une déclaration commune des pays chargés d'observer le processus de paix en Angola, qui a été publiée le 1er novembre 1994 dans nos capitales respectives au moment où le Protocole de Lusaka venait d'être paraphé.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente des
États-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Madeleine K. ALBRIGHT

Le Représentant permanent de la
Fédération de Russie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Sergei V. LAVROV

Le Représentant permanent du Portugal auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Pedro CATARINO

ANNEXE

Déclaration datée du 1er novembre 1994, publiée par les pays
chargés d'observer le processus de paix en Angola au moment
où le Protocole de Lusaka venait d'être paraphé

Au moment où le Protocole de Lusaka vient d'être paraphé, les pays chargés d'observer le processus de paix en Angola (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal) expriment leur satisfaction de constater qu'après des négociations prolongées, le dialogue politique l'a emporté sur la force des armes en Angola. Les pourparlers de paix de Lusaka offrent un exemple éloquent de coopération internationale en vue du règlement pacifique des conflits.

Les pays observateurs remercient le Gouvernement de la République angolaise et les dirigeants de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), ainsi que leurs délégations respectives, des efforts qu'ils ont déployés au cours des négociations et les félicitent pour le dévouement et la détermination avec lesquels ils ont répondu au désir de tous les Angolais qui aspirent à une paix juste, durable et stable dans leur pays.

Les pays observateurs estiment qu'en paraphant le Protocole de Lusaka, les parties ont franchi un pas important vers la réconciliation nationale et ils se déclarent prêts à continuer à les aider dans leurs efforts pour parvenir à un paix durable.

Les pays observateurs exhortent les parties de la manière la plus urgente à s'abstenir de toutes activités militaires hostiles et à créer ainsi les conditions pacifiques qui permettront le déploiement rapide des effectifs complets de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), conformément à l'autorisation récente donnée par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Les pays observateurs sont convaincus qu'il sera possible de créer les conditions nécessaires en vue du déploiement rapide des forces de maintien de la paix et ils adressent un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse tous les efforts possibles afin de hâter la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka.

Les pays observateurs remercient le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de leur étroite collaboration et du soutien exemplaire qu'ils ont fourni. Ils félicitent également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, des efforts qu'il a accomplis; sans sa médiation résolue, intelligente et efficace, le Protocole de Lusaka n'aurait pu voir le jour.

Les pays observateurs remercient les autorités zambiennes de leur hospitalité, ainsi que de leurs efforts qui, joints à ceux de différents autres pays de la sous-région, ont apporté une contribution déterminante à divers moments importants des négociations.

Finalement, les pays observateurs exhortent le Gouvernement angolais et les dirigeants de l'UNITA à s'acquitter avant la signature officielle du Protocole de Lusaka des engagements visant à créer un climat favorable en vue de sa pleine application.